

COMMUNE DE NOTH

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016 A 19 H 00

L'an 2016, le 06 avril à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VITTE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2016

Etaients présents : Mmes Christine BONNIN, Solange MAREST, Stéphanie MONTAGNAC, Annabelle PERRAGUIN, Françoise PUYCHEVRIER, Nelly VOULAN-NUELLAS, MM Daniel COUTURIER, Dimitri FIOLE, Robert GOUPILLON, Jean-Claude JINGEAUD, Guy LOIRAUD, Philippe MARCELOT, Alain PEINAUD, Jean-Claude VITTE

Etait excusée : Mme Eliane MAZAUD a donné pouvoir à M Daniel COUTURIER.

Assistaient également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie et Philippe DARBON, receveur municipal.

M Philippe MARCELOT a été élu secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M le Maire remercie M DARBON, Receveur municipal, d'être venu présenter les documents budgétaires, il remercie également Françoise PUYCHEVRIER et Dimitri FIOLE, en charge des finances, qui ont participé à la préparation et l'élaboration des budgets.

ORDRE DU JOUR :

→ LOTISSEMENT DE VILLARD, TRANSPORTS SCOLAIRES, ADDUCTION EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, BUDGET PRINCIPAL :

- Approbation du compte de gestion du receveur municipal
- Adoption du compte administratif 2015
- Affectation des résultats 2015 au budget primitif 2016
- Fixation des taux d'imposition pour 2016
- Vote du budget primitif 2016

→ QUESTIONS DIVERSES

1 LOTISSEMENT DE VILLARD :

Il ressort du résultat de l'exercice 2015

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	179 903,36 €
* dépenses de l'exercice	179 903,36 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	179 903,36 €
* dépenses de l'exercice	179 903,36 €

Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques, sont adoptés à l'unanimité

Le budget primitif 2016 s'équilibre en recettes et dépenses :

Fonctionnement	379 808,00 €
Investissement	359 807,00 €

Il est voté à l'unanimité

1-2 REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Il ressort du résultat 2015 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	18 955,84 €
* dépenses de l'exercice	17 875,47 €
* report antérieur (excédent)	3 001,52 €

Soit un excédent de fonctionnement.....	1 080,37 €
Section d'investissement :	
* recettes de l'exercice	2 735,91 €
* dépenses de l'exercice	550,00 €
* report antérieur	28 181,13 €
soit un excédent d'investissement de.....	30 367,04 €

Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques sont adoptés à l'unanimité

Affectation des résultats : (à l'unanimité)

* en fonctionnement, report du solde créditeur	1 030,37 €
* en investissement, report du solde créditeur.....	30 367,04 €

Le budget 2016 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	17 782,00 €
En Investissement.....	33 104,00 €

Il est voté à l'unanimité

1-3 ADDUCTION D'EAU POTABLE :

Il ressort du résultat 2015 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	86 246,39 €
* dépenses de l'exercice	62 504,65 €
* report antérieur (excédent)	123 830,95 €

Soit un excédent de fonctionnement..... 147 572,69 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	12 230,65 €
* dépenses de l'exercice	3 050,70 €
* report antérieur (excédent)	95 284,89 €

soit un excédent d'investissement de..... 104 464,84 €

Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques sont adoptés à l'unanimité

Affectation des résultats : (à l'unanimité)

* en fonctionnement, report du solde créditeur	147 572,69 €
* en investissement, report du solde créditeur.....	104 464,84 €

Le budget 2016 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	231 450,00 €
En Investissement.....	121 854,00 €

Il est voté à l'unanimité

1-4 ASSAINISSEMENT :

Il ressort du résultat 2015 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	26 970,66 €
* dépenses de l'exercice	31 327,28 €
* report antérieur (excédent)	32 119,09 €

Soit un excédent de fonctionnement..... 27 762,47 €

Section d'investissement :

* recettes de l'exercice	16 412,03 €
* dépenses de l'exercice	11 033,43 €
* report antérieur (excédent)	20 051,47 €

soit un excédent d'investissement de..... 25 430,07 €

Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques sont adoptés à l'unanimité

Affectation des résultats : (à l'unanimité)

* en fonctionnement, report du solde créditeur	33 376,91 €
* en investissement, report du solde débiteur.....	43 291,77 €

Le budget 2016 s'équilibre en dépenses et recettes :

En Fonctionnement.....	54 798,00 €
En Investissement.....	64 653,00 €

Il est voté à l'unanimité**1-5 BUDGET PRINCIPAL :**

Il ressort du résultat 2015 :

Section d'exploitation :

* recettes de l'exercice	779 267,72 €
* dépenses de l'exercice	395 805,72 €
* report antérieur (excédent)	71 797,08 €

Soit un excédent de fonctionnement..... 455 259,08 €**Section d'investissement :**

* recettes de l'exercice	331 731,54 €
* dépenses de l'exercice	70 468,02 €
* report antérieur (déficit)	155 741,17 €

soit un excédent d'investissement de..... 105 522,35 €

* restes à réaliser

(recettes).....	17 284,00 €
(dépenses).....	66 323,83 €

Pour un excédent de financement de 56 482,52 €**Le compte de gestion et le compte administratif étant identiques sont adoptés à l'unanimité****Affectation des résultats : (à l'unanimité)**

* en fonctionnement, solde créditeur.....	455 259,08 €
* en investissement, report du solde créditeur.....	56 482,52 €
* en investissement, affectation complémentaire.....	250 000,00 €
* reste à affecter en fonctionnement.....	205 259,08 €

Les investissements réalisés en 2015 :**Acquisitions :** Panneaux affichage (1 248,68 €) Vidéo projecteur (510,00 €)**Bâtiments communaux :** Salle polyvalente (7 823,85 €) Logement 2 La Cazine (1 468,45 €) salle de motricité (1 122,43 €) logement 26 rte La Cazine (1979,36 €) Bar restaurant (2 152,06 €)**Voirie** (37 294,68 €).**Non réalisés en 2015, reportés en 2016**

Accessibilité ERP (2 346 €) Columbarium (4 430 €) logement 2 La Cazine (13 273 €) Salle polyvalente (6 918 €) voie communale n° 26 (19 857,43 €) voirie communale (19 500 €)

Les investissements prévus en 2016 :**Achats :** Matériels informatiques école et mairie (2 280 €) Petits matériels (2 800 €) Panneaux information (1 500 €) Illuminations (1 000 €) Jardinières (3 00 €)**Travaux :** Bâtiments communaux (42 111 €), voirie communale (90 790 €) Travaux en régie (5 000,00 €) Signalisation routière (5 630 €)**3-1 - VOTE DU TAUX DES 3 TAXES :**

Monsieur le Maire propose que les taux des 3 taxes ne soient pas revalorisés. Ils sont établis comme suit :

Taxe d'habitation :	15,28 %	pour une base de 401 700.....	soit une recette de	61 380 €
Taxe foncière (bâti)	16,98 %.....	pour une base de 352 800.....	soit une recette de	59 905 €
Taxe foncière (non bâti) .	101,23 %.....	pour une base de 47 400	soit une recette de	47 983 €
Pour un produit fiscal attendu de.....	169 268 €			

Le taux des 3 taxes est voté à 14 voix pour et 1 abstention.

Il est ensuite procédé au vote du budget principal :

Le budget 2016 s'équilibre en dépenses et recettes :	
En Fonctionnement	782 401,00 €
En Investissement	958 477,00 €

Le budget est voté à l'unanimité

*Mme MAREST demande quel est le devenir de la grange de Villard.
M le Maire indique que CREUSALIS n'est pas intéressé par la réhabilitation de ce bâtiment en logements.
Une réflexion est à apporter quant aux possibilités de réhabilitation de ce bâtiment.*

2 BUDGET PRINCIPAL : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'un courrier de M. le Receveur municipal dans lequel il demande que soit mise en non valeur une partie de titres de recettes de l'exercice 2012 pour un montant de 45,30 €, selon le détail ci-dessous

Année	Titre N° / émis le	Montant	Nature de la prestation	Motif du non recouvrement
2012	T49-B8 du 31/05/2012	40,10 €	Frais de garderiescolaire	Combinaison infructueuse d'actes
2012	T89-B11 du 25/07/2012	5,20 €	Frais de garderie scolaire	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL		45,30 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de prononcer l'admission en non-valeur de la somme de 45,30 €**
- **Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 6541 du budget primitif 2016**
- **Mandate Monsieur le Maire pour tous actes et signatures relatifs à cette décision**

3 ASSAINISSEMENT : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'un courrier de M. le Receveur municipal dans lequel il demande que soit mise en non valeur une partie de titres de recettes de l'exercice 2013 pour un montant de 105,00 €, selon le détail ci-dessous

Année	Titre N° / émis le	Montant	Nature de la prestation	Motif du non recouvrement
2013	R1-3-6 du 28/06/2013	105,00 €	Redevance assainissement	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL		105,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de prononcer l'admission en non-valeur de la somme de 105,00 €**
- **Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au compte 6541 du budget primitif 2016**
- **Mandate Monsieur le Maire pour tous actes et signatures relatifs à cette décision**

QUESTIONS DIVERSES :

→ Vente immobilière au Puym Merlin.

M le Maire indique que les futurs acheteurs souhaitent acquérir une partie de la parcelle voisine afin d'obtenir un espace plus important autour de la maison ; que cette parcelle est affermée et qu'il convient de rencontrer les fermiers pour négocier la cession partielle de terrain.

La séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,
Jean-Claude VITTE

Le secrétaire de séance
Philippe MARCELOT